

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

.....

ARRONDISSEMENT DE
CALAIS

.....



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-TRICAT

Délibération n° 13/2018

OBJET :

**Avis sur la demande d'autorisation d'exploitation
d'un Centre de Valorisation des Ordures
Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) par la Société
OCTEVA S.A.S**

**En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14
Procurations : 5**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de François LE GALL, Maire, en suite de convocation en date du onze octobre 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice.

Etaient absents Excusés : Mme Peggy CLABAUX, (procuration à Mme Catherine JACOB), Mme Florence BUTEZ (procuration à Mme Dominique HENRY), Mr Nicolas BAUGARD (procuration à Mr Roland PREVOST), Mr Pierre LECLERCQ (procuration à Mr François LE GALL, Mr Ludovic TOURMAN (procuration à Mr Jean-Yves REISENTHÉL.

Absent : Mr Yoan LECOUSTRE

Secrétaire de séance : Mr Roland PREVOST

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 30/08/2018 relatif à l'enquête publique sur le projet de la Société **OCTEVA S.A.S** dont le siège social est situé Zone d'Activité Marcel Doret rue Jacques Monod 62100 Calais, concernant une demande d'autorisation d'exploitation d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Rappelant l'article 9 de l'arrêté, Mr le Maire demande aux Conseillers Municipaux de délibérer sur le projet.

- 1 : Présentation des objectifs et de la forme du marché
- 2 : C.V.O.M.R. Présentation de l'offre du groupement OCTEVA
- 3 : Impacte financier pour la C.C.P.O.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un **avis favorable** au projet de la demande d'autorisation d'exploitation d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) par la Société OCTEVA S.A.S

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme
Le Maire
François LE GALL

